

|  |
| --- |
| **VADEMECUM**  **Les épreuves de Langues Vivantes dans la voie professionnelle** |

|  |
| --- |
| **Baccalauréat Professionnel** |

**Textes de référence :** Extrait du Bulletin Officiel n° 21 du 27 mai 2010 **Arrêté du 15 février 2012**

* **Epreuve obligatoire**

Coefficient : 2

Niveau attendu du CECRL : B1 pour les LV

B1 pour les LV2 (secteurs de service)

Au 6ème semestre de la formation en 3 ans

En CCF : Contrôle en cours de formation

Les candidats doivent être convoqués officiellement au moins deux semaines avant l’évaluation, comme pour tout CCF.

L'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés. Elle peut être organisée de manière à ce que les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours.

Epreuve Orale

**Compétences évaluées** : Expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.

**Durée** : 15 minutes sans préparation

**Epreuve en trois parties**, 5 minutes chacune :

1. Prise de parole en continu
2. Prise de parle en interaction
3. Compréhension de l’oral

* **1ère Partie**

Evaluer le candidat à prendre la parole en continu

Durée 5 minutes sans préparation

Les élèves ont le droit à une carte mentale pour

L’épreuve s’appuie sur une liste **de trois thèmes** relevant d’un ou de plusieurs domaines suivants :

* **Projets ou réalisations** mis en œuvre par le candidat au cours de sa formation
* **Expériences professionnelles ou pers**onnelles liées à l’étude ou à la pratique de la langue étrangère concernée.
* **Culture** quotidienne, contemporaine ou patrimoniale du ou des pays où la langue est parlée (œuvre littéraire, picturale, musicale, architecturale, cinématographique, etc.), sur un objet ou produit du design industriel, de la tradition culinaire, de l'artisanat, etc., sur une manifestation ou un événement (artistique, sportif, politique, historique, etc.).

Le sujet, posé sous forme de problématique (question) en anglais est inscrit sur un document remis par le candidat au professeur. Ce document est au préalable validé par le professeur en charge de la formation. Le professeur choisit le sujet ou le thème.

En aucun cas l’examinateur ne laisse le choix au candidat, il est important de respecter ce principe dans un souci d’équité pour tous les candidats. Le candidat a 5 minutes pour présenter son sujet, **l’examinateur le laisse aller au bout de ce qu’il a à dire sans l’interrompre.**

* **2ème partie**

Cette partie de l’épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à **interagir en langue étrangère**.

À la suite de la présentation du candidat, le professeur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximum de 5 minutes.

Cet échange oral prend appui sur la présentation du candidat.

L’examinateur pose des questions en relation avec le sujet abordé, demande au candidat d’apporter des explications ou d'illustrer son propos.

L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

**3ème partie**

* **Compétence évaluée** : capacité du candidat à comprendre un document écrit.
* **Support : un document inconnu du candidat** :
* soit un texte n’excédant pas 15 lignes, rédigé en langue étrangère : publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.

Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue.

* Soit un document iconographique : textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.

C’est un document authentique, non-didactisé c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement.

Son degré de difficulté correspond au niveau du candidat (B1)

* **Déroulement de l’épreuve - Durée : 5 minutes**
* L’échange est mené **en français**
* L’examinateur remet au candidat le document.
* Il laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support.
* Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes.
* Le professeur pose ensuite, en français, au candidat 4 à 6 questions, allant du sens du général au particulier.
* Le professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.
* **Epreuve facultative**
* Ne peut pas s’agir de la ou des langue(s) retenue(s) pour la ou les épreuves obligatoires.
* Niveau attendu B1+.
* Organisée par l’académie, l’épreuve se déroule dans un centre d’examen.

1ère Partie

* **Compétence évaluée : Prise de parole en continu**
* Elle prend appui sur un **document inconnu** par le candidat, proposé par le jury : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, citation reproduction, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, question invitant le candidat à prendre position sur un thème d’actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d’article de presse etc.
* Temps de préparation : 5minutes
* Temps de passage : 5 minutes de prise de parole en continu

Le candidat prend la parole librement, l’examinateur le laisse aller au bout de sa prestation sans l’interrompre.

**2ème Partie**

* Compétence évlauée : expression orale en interaction : 5 minutes
* L’échange prend appui sur la prestation en continu du candidat. Questions, clarifications, ouvertures (branching out).

**3ème partie**

* **Compétence évaluée** : capacité du candidat à comprendre un document écrit.
* **Support : un document inconnu du candidat** :
* Soit un texte n’excédant pas 15 lignes, rédigé en langue étrangère : publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.

Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue.

* Soit un document iconographique : textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.

C’est un document authentique, non-didactisé c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement.

Son degré de difficulté correspond au niveau du candidat (B1)

* **Déroulement de l’épreuve - Durée : 5 minutes**
* L’échange est mené **en français**
* L’examinateur remet au candidat le document.
* Il laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support.
* Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes.
* Le professeur pose ensuite, en français, au candidat 4 à 6 questions, allant du sens du général au particulier.
* Le professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

* **Epreuve adaptée**: Arrêté du 15 février 2012 relatif à la dispense et l’adaptation de certaines épreuves ou parties d’épreuves obligatoires de langue vivante à l’examen du baccalauréat général, technologique ou professionnel pour les candidats présentant une déficience auditive, une déficience du langage écrit, une déficience du langage oral, une déficience de la parole, une déficience de l’automatisation du langage écrit, une déficience visuelle.

 **Je vous demanderais de me signaler le plus rapidement possible les cas d’élèves en situation de handicap afin que l’on puisse prendre les dispositions nécessaires pour adapter les épreuves de l’examen. De même vous devrez signaler tout cas de handicap à la DEC par voie hiérarchique**.

**Consignes aux examinateurs :**

* Les candidats doivent être convoqués officiellement au moins deux semaines avant l’évaluation, comme pour tout CCF.
* Accueillir les candidats avec bienveillance, les mettre en confiance.
* Vérifier la convocation et la pièce d’identité de chaque candidat.
* Indiquer au candidat le document sur lequel il va être interrogé. En aucun cas, on ne laissera au candidat le libre choix du thème de la première partie et du document de la deuxième partie.
* Veiller à ce que les élèves n’utilisent pas de documents annexes (manuels, cahiers, documents personnels)
* Respecter la durée réglementaire de l’épreuve : 3 fois 5 minutes.
* A la fin de l’entretien, ne pas divulguer la note attribuée et ne pas commenter la prestation du candidat.
* Les documents support ne sont pas conservés par les élèves. Le professeur veille à ce que le candidat restitue le document support de la partie 3 de l’épreuve
* Prévoir au maximum trois candidats par heure, afin le professeur prenne le temps de noter dans la grille d’évaluation la note et son appréciation.
* Les notes sont reportées sur les grilles d’évaluations (jointes en annexe)

**L’examinateur écoute et interroge le candidat dans un esprit de neutralité et de bienveillance pour ne pas entraver la prise de parole en continu et la conversation qui en découle.**